

Séance du : 12 décembre 2016

n° 56/2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

F.DEMANGEOT à C.ABROL, P.FRAISSE à N.CALMET, P.IZARD à G.DARNAUD, B.STUDER à JP POISSENOT, M.TARDIEU à N.NACCACHE.

En exercice : 61

Présents ou représentés : 35

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Guy DARNAUD, Robert MASSICOT, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

Excusés :

Mmes Marie-Claire GAROFALO, Sophie MANIAGO, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Bertrand GELI, Gérard LAMARQUE, Pierre MONOD, Serge OURLIAC, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Animation GAL 2017

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur le Président rappelle que :

- dans le cadre du portage du GAL des Terroirs du Lauragais par le PETR du Pays Lauragais, le Comité Syndical a créé en 2015 un budget annexe pour gérer le programme LEADER. Celui-ci est actif depuis la sélection de la candidature du GAL par la Région Midi-Pyrénées, notifiée par décision de la commission permanente du 9 juillet 2015 (délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015) ;
- le dispositif LEADER permet une prise en charge des coûts d'animation et de gestion à hauteur de 60% du montant TTC des dépenses éligibles par des financements européens du FEADER qui seront inscrits au Budget Annexe du GAL ;
- chaque année, avant le 31 décembre de l'année n, le comité syndical doit approuver le plan de financement pour l'année n+1.

Concernant le personnel, le Président propose de transférer du budget principal au budget annexe du GAL 2017, comme suit :

- 100 % de la masse salariale du poste de coordinateur du GAL, soit 1 ETP ;
- 100% de la masse salariale du poste de gestionnaire du GAL, soit 0,5 ETP.

Il présente ensuite le plan de financement de l'animation et du fonctionnement du GAL du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Plan de financement « Animation/fonctionnement du GAL pour l'année 2017 »

Dépenses 2017		Recettes 2017	
Frais de personnel	83 000		
Coordination (1 etp), Gestion (0,5etp)		FEADER/LEADER (50%)	52 200
Frais de fonctionnement	2 000	Autofinancement PETR	34 800
Tel, internet, fourniture, photocopies, adhésion LEADER France, affranchissement, ...		Pays : 10%	8 700
Matériel informatique et petit équipement bureautique		4 CdC membres du GAL : 30%	26 100
Frais de déplacements et divers	2 000		
Total dépenses prévisionnelles	87 000	Total recettes prévisionnelles	87 000


Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **APPROUVE** le dispositif de mutualisation tel que présenté,
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement pour l'animation et le fonctionnement du GAL des Terroirs du Lauragais pour l'année 2017,
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 décembre 2016

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr